

REGLEMENT

ANIMATIONS ESTIVALES MOSELLE JEUNESSE 2021

MANIFESTATION

La ville de Florange en collaboration avec le Conseil General de la Moselle organise Moselle Jeunesse du **vendredi 9 juillet au vendredi 30 juillet 2021 inclus**. Ces animations sont prioritairement réservées aux jeunes de 11 à 17 ans pour favoriser leur implication et leur créativité en leur réservant des espaces d'expression et l'accès à des pratiques sportives, artistiques et culturelles.

CES ANIMATIONS SONT TOTALEMENT GRATUITES.

ATTENTION :

En raison de la situation sanitaire particulière, notre mode de fonctionnement sera modifié et l'accès aux activités se fera uniquement par inscription. (cf paragraphe inscription ci-dessous)

ACTIVITÉS

Chaque atelier sera encadré par un animateur ou un éducateur représentant une association ou par un professionnel prestataire direct de la ville, pilote de l'opération.

ATTENTION :

Les encadrants ont la possibilité d'exclure un jeune pour mauvais comportement (incivilités, agressivité...)

INSCRIPTION

L'inscription se fait directement auprès des animateurs sur le site d'activité (cf. programme).

Il est possible de télécharger préalablement le bulletin d'inscription sur www.florange.fr.

L'inscription est totalement gratuite et l'accès aux activités est libre.

CERTIFICAT MEDICAL

Cette manifestation ne nécessite pas de certificat médical. Cependant, il est vivement conseillé de vérifier auprès de votre médecin les contre-indications possibles. Chaque parent, tuteur ou responsable devront s'assurer de la bonne intégrité physique, du ou des enfants dont ils ont la responsabilité, à la pratique des activités proposées. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'une déficience physique d'un participant durant la manifestation.

Par cette inscription, vous autorisez les animateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de maladie, d'accident ou d'hospitalisation pendant la durée de l'opération.

ATTENTION :

En ce qui concerne le COVID-19, veuillez-vous reporter au protocole sanitaire de l'évènement (www.florange.fr).

ASSURANCES

Chaque parent, tuteur ou responsable d'un ou de plusieurs enfants devront s'assurer que le ou les participants sont couverts par une assurance de responsabilité civile.

DROIT A L'IMAGE

Par son inscription, tous participants acceptent et autorisent sans contrepartie financière le stockage, la reproduction et la diffusion des photographies et enregistrements audiovisuels pour une communication au public sur tous supports, y compris par voie d'édition de produits multimédias, soit directement, soit par l'intermédiaire de tous tiers ou organismes autorisés.

ENGAGEMENT

La participation à Moselle Jeunesse implique l'acceptation et le respect, pour chaque inscrit et parent, du présent Règlement et du protocole sanitaire mis en place.

En vue du contexte particulier, le règlement est susceptible d'être modifié au cours de la manifestation afin d'être mieux adapté à la situation.

Merci de vous tenir informé fréquemment sur le site de la ville.